Le CESE se penche sur l'enjeu des biomatériaux

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 02/07/2012

Saisine liée : LES FILIÈRES LIN ET CHANVRE AU CŒUR DES ENJEUX DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ÉMERGENTS

Une nouvelle autosaisine de la section de l'environnement

La problématique de la raréfaction des matières premières et de la fin de vie des produits manufacturés se pose pour de nombreuses filières. Les matériaux issus de l'agriculture, voire de plantes marines, émergent dans plusieurs d'entre elles : habitat, automobile, aéronautique, nautisme, équipements divers (bagagerie, emballages)… Ces matériaux sont habituellement appelés biomatériaux ou matériaux biosourcés.

L'ADEME indique que les matériaux biosourcés sont issus des céréales, des oléagineux et protéagineux ainsi que des plantes fibreuses. Ils peuvent être aussi issus de sous-produits agricoles. Ils permettent de fabriquer des polymères biosourcés (emballages…) et des agromatériaux composites. Ces matériaux ont de multiples applications : des fibres de chanvre ou de lin, dont la France est un des principaux producteurs mondiaux, peuvent ainsi remplacer la laine de verre dans le bâtiment.

Le décret qui a créé récemment le label « bâtiment biosourcé » souligne deux atouts environnementaux des biomatériaux : la matière dont ils sont issus est renouvelable, et ils peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES et au stockage temporaire du carbone. Après avoir précisé ce que sont les biomatériaux, le projet d'avis aura pour ambition d**'apprécier la connaissance que la société et les acteurs économiques, en France mais aussi à l'étranger, ont de leurs avantages et de leurs inconvénients**. Il étudiera la réponse qu'ils peuvent apporter à la **réduction des impacts environnementaux** des matériaux comparables issus de la pétrochimie. L'examen du gain environnemental attendu devra porter sur la totalité du cycle de vie des biomatériaux, notamment sur leur éventuelle contribution à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité, et intégrer leurs impacts, y compris ceux liés à la production de leurs matières premières. Ce bilan aura ainsi pour objectif de clarifier la manière dont **les matériaux biosourcés peuvent contribuer à la fois à la valorisation et à la préservation de l'environnement**.

Concernant les atouts économiques et sociaux, le projet d'avis illustrera au travers d'exemples comme celui des projets de bateaux en biomatériaux, ou de travaux de recherche comme ceux conduits à l'Université de Lorient (Laboratoire LimatB), la place que prennent ces matériaux et surtout celle qu'ils pourraient occuper demain, grâce à la recherche et à l'innovation. En effet, si les filières des biomatériaux émergent, si des agriculteurs diversifient leur production, les professionnels manquent de visibilité en raison du faible nombre d'études déjà réalisées et de l'insuffisante mobilisation des acteurs politiques sur ce sujet. Ces derniers manquent en effet d'informations sur les avantages mais aussi sur les limites de ces matériaux alternatifs et ne sont pas en mesure d'en apprécier avec exactitude le potentiel de développement.

Les travaux auront donc également pour objet de mettre l'accent sur les **conditions d'émergence de filières compétitives et innovantes**, passant par une amélioration de la visibilité sur les débouchés pour les agriculteurs, par le développement de filières de transformation en complémentarité ou en concurrence avec celles existantes, par un effort de recherche, de développement industriel et de formation initiale autant que continue, en tenant compte du cadre réglementaire et normatif. Les filières maritimes et celles qui concourent à la qualité de l'habitat feront l'objet d'une attention particulière.

Le projet d’avis s’appuiera sur les réflexions et l’expertise des CESER, en particulier celles des régions de Bretagne, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, afin d’examiner concrètement les implications territoriales du développement des biomatériaux. Les CESER pourront également être consultés pour suggérer des « personnes ressources » sur leur territoire.

Suivre les travaux de cette saisine

© - copyright CESE - Mai 2024